



## FICHE PRATIQUE DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES DISPOSITIFS F.A.F.A. 2018-2019

**Le montant des travaux en H.T. pour Collectivité et en T.T.C. pour Association.**

| F.A.F.A. EQUIPEMENT |  |   |
|---------------------|--|---|
|                     | Nature du projet   | Aide  |
| 01                  | Création d'un « Club House » (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire d'une surface mini. de 25 m <sup>2</sup> avec présence d'un point d'eau EC/EF avec évier)   | Aide jusqu'à 30% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)       |
| 02                  | Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement Fédéral (Niveau de classement Installation : 6 minimum ou niveau Futsal 4 minimum)   | Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)       |
| 03                  | Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral (Niveau de classement éclairage : E5 minimum ou EFutsal 3 minimum)<br>Remplacement par des projecteurs LED (Niveau E5 minimum)  | Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 15.000 € (1) (2)       |
| 04                  | Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral  | Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 5.000 € par projet (1) |
| 05                  | Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée (Niveau de classement Installation : 6 minimum sans obligation d'éclairage)   | Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)       |
| 06                  | Renforcement / Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle (Niveau de classement Installation : 5 minimum sans obligation d'éclairage)<br>• Drainage de fond et/ou de surface et/ou<br>• Arrosage intégré et/ou<br>• Mise en conformité pour un passage de l'aire de jeu à 105m*68m | Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1)           |
| 07                  | Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)  | Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 50.000 € (1) (2)       |
| 08                  | Changement du revêtement gazon synthétique sur un terrain de grands jeux éclairé (Niveau de classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création)                             | Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 20.000 € (1) (2)       |



|    |  |  |
|----|--|--|
| 09 | Mise en conformité d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé par une extension de l'aire de jeu à 105 mètres * 68 mètres (avec dégagements réglementaires)<br>(Niveau classement Installation : 6 SYE minimum avec niveau classement éclairage EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création) | Aide jusqu'à 20% du coût plafonnée à 20.000 € (1)                          |
| 10 | Création d'un terrain de Football à 8 contre 8, éclairé, en gazon synthétique (Niveau Foot A8 SYE avec éclairage : éclairage moyen horizontal minimum de 100 lux avec un coefficient d'uniformité minimum de 0,40).  | Aide jusqu'à 10% du coût plafonnée à 25.000 € (1) (2)                      |
| 11 | Projet ne donnant pas obligatoirement lieu à un classement fédéral<br>(Exemples : Terrains de jeux y compris terrains réduits, éclairage pour un terrain d'entraînement, vestiaires aux superficies non réglementaires, Club House situé sur une installation non classée)   | Aide jusqu'à 50% du coût plafonnée à 10.000 € (1)                          |
| 12 | Autres projets dits « innovants »<br>(Exemples : Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments (tribunes, vestiaires, club house,...) afin de les alimenter en électricité / Installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des terrains / Création d'un terrain multisports couvert...)     | Pas de plafond (1)   |
| 13 | Création d'un terrain de foot5 éclairé en gazon synthétique avec palissades (conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5)  | Aide forfaitaire de 30.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3) |
| 14 | Mise en place d'un revêtement multisports extérieur éclairé pour une installation de Futsal (niveau de classement : FUTSAL 4 minimum et conforme au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Futsal extérieur)  | Aide forfaitaire de 20.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3) |
| 15 | Création d'un terrain de Beach Soccer permanent conforme aux Lois du Jeu de Beach Soccer de la F.I.F.A.  | Aide forfaitaire de 15.000 € dans la limite de 50% du coût des travaux (3) |

(1) Une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale sera à accorder aux projets en Zone de Revitalisation Rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.

(2) Une bonification de l'aide de 20% sur le montant calculé initialement, prise sur une enveloppe nationale, pourra être accordée aux projets de création (uniquement) s'inscrivant dans le cadre du plan d'héritage de la Coupe du Monde de la FIFA 2019.

(3) Les natures de projets 13, 14 et 15 sont des dispositifs nationaux. Leur plafond ne peut donc être sujet à une modification régionale.



| F.A.F.A. TRANSPORT (Clubs)                     |   |
|--|---|
| Nature du projet                               | Aide  |
| Acquisition d'un / de véhicule(s) de transport | Aide jusqu'à 50% du coût (véhicule(s) neuf(s))<br>Aide jusqu'à 30% du coût (véhicule(s) d'occasion)<br>plafonnée à 20.000 €<br>(Quel que soit le nombre de véhicules) |

**Le montant des travaux et de l'opération doivent être exprimés en H.T. pour une collectivité et en T.T.C. pour une association.**